

- COMMUNE D'ORSAY -

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2019

COMPTE-RENDU SUCCINCT

Etaient présents : David Ros, Maire, Président, Marie-Pierre Digard, Stanislas Halphen (à partir de 20h47), Michèle Viala, Pierre Bertiaux, Elisabeth Delamoye, Didier Missenard, Elisabeth Caux, Augustin Bousbain, Ariane Wachthausen, adjoints - Eliane Sauteron, Véronique France-Tarif, Claudie Mory, Mireille Ramos, Pierre Chazan (à partir de 20h40), Astrid Auzou-Connes, Hervé Dole, Claude Thomas-Collombier, Mireille Delafaix, Yann Ombrello, Rémi Darmon (à partir de 20h49), Martial Mancip, Raymond Raphaël, Simone Parvez, Caroline Danhiez, Patrick Bernert, Rachid Redouane, Léna Chandon.

Absents excusés représentés :

Stanislas Halphen (jusqu'à 20h47)
Albert Da Silva
Alexis Forêt
François Rousseau
Pierre Chazan (jusqu'à 20h40)
Isabelle Ladousse
Rémi Darmon (jusqu'à 20h49)
Alain Roche

Pouvoir à Michèle Viala
Pouvoir à David Ros
Pouvoir à Véronique France-Tarif
Pouvoir à Elisabeth Delamoye
Pouvoir à Didier Missenard
Pouvoir à Eliane Sauteron
Pouvoir à Augustin Bousbain
Pouvoir à Patrick Bernert

Absents :

Nombre de conseillers en exercice 33
Nombre de présents à 20h30 25
Nombre de votants 33

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal.

Caroline Danhiez est désignée, à l'unanimité des présents, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2019

Le procès-verbal de la séance du 24 septembre est approuvé à l'unanimité.

DECISIONS MUNICIPALES PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL (ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES)

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le maire rend compte des décisions prises depuis la dernière séance, à savoir :

DATE	DECISION N°	OBJET (Tous les montants sont exprimés en TTC)
04-sept	19-185	Convention de partenariat entre la ville d'Orsay, la MJC Jacques Tati et la compagnie Caravane pour l'accueil d'une à deux compagnies artistiques en résidence de création pour la période 2019-2020. Ce partenariat est sans incidence financière
04-sept	19-186	Adoption du marché n°2019-20 relatif à la transformation de l'auditorium en 3 ^{ème} salle de cinéma, la rénovation du hall et la mise en conformité accessibilité du cinéma de l'espace culturel Jacques Tati pour le lot 6 : Plomberie, attribué à la société DR FLUID, pour un montant forfaitaire de 5 551 € HT
04-sept	19-187	Convention de mise à disposition, à titre gracieux, d'installations sportives au profit de l'association Tao Factory
04-sept	19-188	Convention de mise à disposition, à titre gracieux, d'installations sportives au profit de l'association Power Dance Orsay
04-sept	19-189	Convention de mise à disposition, à titre gracieux, d'installations sportives au profit de l'association Fit & Camp Training
04-sept	19-190	Convention de mise à disposition, à titre gracieux, d'installations sportives au profit de l'Etablissement Sésame Orsay – Service d'accueil de jour et d'accompagnement à la vie sociale
04-sept	19-191	Convention passée avec la société AGILIN CONSEIL représentée par Madame Véronique VLAEMINCK, domiciliée 15 avenue de Norvège 91140 Villebon-sur-Yvette – pour une mission de recrutement sur des profils de poste des métiers en tension
02-sept	19-192	Convention de mise à disposition à titre précaire et révocable d'un logement au profit de Monsieur Mickaël DEFFOLIN
06-sept	19-193	Convention de mise à disposition d'installations sportives au profit des écoles de Bures-sur-Yvette.
06-sept	19-194	Convention de mise à disposition d'installations sportives au profit du CCAS de Villebon sur Yvette. Elle est consentie moyennant le paiement du tarif voté en conseil municipal
06-sept	19-195	Convention de mise à disposition d'installations sportives au profit des écoles de Courson-Monteloup. Elle est consentie moyennant le paiement du tarif voté en conseil municipal
06-sept	19-196	Convention de mise à disposition d'installations sportives au profit des écoles de Fontenay-les-Briis. Elle est consentie moyennant le paiement du tarif voté en conseil municipal

06-sept	19-197	Convention de mise à disposition d'installations sportives au profit des écoles de Gometz-le-Châtel. Elle est consentie moyennant le paiement du tarif voté en conseil municipal
06-sept	19-198	Convention de mise à disposition d'installations sportives au profit des écoles de Villebon-sur-Yvette. Elle est consentie moyennant le paiement du tarif voté en conseil municipal
06-sept	19-199	Convention de mise à disposition du bassin intérieur de la piscine municipale au profit du collège Mendès France de Marcoussis. Elle est consentie moyennant le paiement du tarif voté en conseil municipal
06-sept	19-200	Convention de mise à disposition de la piscine municipale au profit du Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (SUAPS). Elle est consentie moyennant le paiement du tarif voté en conseil municipal
06-sept	19-201	Convention de mise à disposition de la piscine municipale au profit de l'école Centrale SUPELEC. Elle est consentie moyennant le paiement du tarif voté en conseil municipal
06-sept	19-202	Convention de mise à disposition, à titre gracieux, d'installations sportives au profit du Service Départemental d'Incendie et de Secours – SDIS de l'Essonne
06-sept	19-203	Convention de mise à disposition d'installations sportives au profit de l'école Sainte Suzanne. Elle est consentie moyennant le paiement du tarif voté en conseil municipal
06-sept	19-204	Convention de mise à disposition d'installations sportives au profit de l'école Nouqa. Elle est consentie moyennant le paiement du tarif voté en conseil municipal
06-sept	19-205	Convention de mise à disposition, à titre gracieux, d'installations sportives au profit de l'Association Locale de l'Université Paris-Saclay « Cellule de Réponse Rapide »
09-sept	19-206	Convention de prestation de service de l'association Evoluscience au profit du service périscolaire de la commune d'Orsay. Le montant à charge de la commune, convenu avec le CAO RC est de 35€ TTC/heure. Les séances d'initiation aux sciences dans les écoles élémentaires (Centre, Mondétour, Guichet) auront lieu les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 15h30 à 17h pour l'ensemble des enfants inscrits à l'atelier.
09-sept	19-207	Convention de prestation de service du Club Athlétique d'Orsay Rugby Club (CAO RC) au profit du service périscolaire de la commune d'Orsay. Le montant à charge de la commune, convenu avec le CAO RC est de 35€ TTC/heure. Les séances d'initiation au rugby dans les écoles élémentaires (Centre, Mondétour, Guichet) auront lieu les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16h à 17h pour l'ensemble des enfants inscrits à l'atelier.
09-sept	19-208	Convention de prestation de service de la Maison des Jeunes et de la Culture Jacques Tati (MJC Tati) au profit du service périscolaire de la commune d'Orsay. Le montant à charge de la commune, convenu avec la MJC est de 48€ TTC/heure. Les séances d'initiation d'éveil musical dans les écoles élémentaires (Centre, Mondétour, Guichet) auront lieu les lundis, jeudis et vendredis de 16h à 17h pour l'ensemble des enfants inscrits à l'atelier.

11-sept	19-209	Convention de mise à disposition temporaire et gratuite de la grande salle du gymnase MTE, au profit de l'association Shaolin Val d'Yvette pour l'organisation d'un stage de TAIJI QUAN Style CHEN du 20 au 26 octobre 2019
11-sept	19-210	Convention de mise à disposition temporaire et gratuite du Bois Persan et du bois de la grille noire, au profit de l'UFR STAPS dans le cadre de l'enseignement de la course d'orientation les lundis 4 et 18 novembre 2019 et les mardis 5 et 12 novembre 2019
17-sept	19-211	Convention de mise à disposition, à titre gracieux, du bassin extérieur du stade nautique au profit du PSUC Kayak Polo pour l'organisation d'une coupe Ile de France le samedi 05 et dimanche 06 octobre 2019
17-sept	19-212	Convention de location de l'exposition « des maths...partout ? » avec Scientipôle Savoirs & Société – dénommée S[CUBE], dans le cadre de la fête de la science du 10 au 12 octobre 2019. Le montant de la dépense s'élève à 500 € TTC
17-sept	19-213	Convention de mise à disposition la piscine municipale au profit de l'UFR STAPS de l'université Paris Sud XI à Orsay. Elle est consentie moyennant le paiement du tarif voté en conseil municipal
17-sept	19-214	Convention de mise à disposition du terrain synthétique de rugby et la salle spécialisée de gymnastique, au profit de l'UFR STAPS. Elle est consentie moyennant le paiement du tarif voté en conseil municipal
17-sept	19-215	Adoption de l'avenant n°2 au marché n°2016-19 relatif à l'entretien des espaces verts sur le domaine communal de la ville d'Orsay – Lot n°2 : Espaces verts et massifs fleuris relevant des espaces sportifs et accompagnements, attribué à la société MARCEL VILLETTE. Le montant de l'avenant s'élève à 13 340,91 € HT
19-sept	19-216	Convention de formation passée avec le Syndicat National d'Union des Psychomotriciens (SNUP) – 24 boulevard Paul Vaillant Couturier 94200 Ivry sur Seine – pour un agent communal sur le thème « Dynamiser sa pratique en contexte palliatif, gériatrique, polyhandicap ou rééducatif. Le montant de la dépense s'élève à 921 € TTC
17-sept	19-217	Convention d'objectifs et de moyens au profit de la commune d'Orsay, pour l'organisation d'une animation « La Place aux Echecs », le 21 septembre 2019. Le montant de la dépense s'élève 4 000 €
17-sept	19-218	Convention entre la Mairie d'Orsay et l'Inspection de l'Education Nationale pour l'organisation de l'activité Echecs au sein des écoles élémentaires d'Orsay et demande d'agrément correspondante
19-sept	19-219	Convention de mise à disposition, à titre gracieux, du gymnase Blondin, au profit du Club Athlétique Orsay section Kyudo pour l'organisation d'un stage le samedi 22 et le dimanche 23 février 2020
30-sept	19-220	Adoption de l'accord-cadre n°2019-11 relatif à la fourniture et à la réparation de mobilier – lot n°5 : mobilier scolaire et périscolaire, attribué à la société LA SAONOISE DE MOBILIERS DELAGRAVE SAS. Cet accord-cadre est à bons de commande sans minimum ni maximum annuel
30-sept	19-221	Adoption de l'accord-cadre n°2019-11 relatif à la fourniture et à la réparation de mobilier – lot n°7 : mobilier de restauration scolaire, attribué à la société LA SAONOISE DE MOBILIERS DELAGRAVE SAS. Cet accord-cadre est à bons de commande sans minimum ni maximum annuel

19-sept	19-222	Adoption de l'accord-cadre n°2019-11 relatif à la fourniture et à la réparation de mobilier, lot n°9 : Réparation de mobilier, attribué à l'ESAT PAUL LEBRETON. Cet accord-cadre est à bons de commande sans minimum ni maximum annuel
19-sept	19-223	Adoption du marché n°2019-24 relatif à la transformation de l'auditorium en 3 ^{ème} salle de cinéma, la rénovation du hall et la mise en conformité accessibilité du cinéma de l'espace culturel Jacques Tati pour le lot n°7 : CVC Désenfumage, attribué à la société DR FLUID pour un montant forfaitaire de 20 637,15 € HT
19-sept	19-224	Convention de partenariat avec Mme Candy ANDRE au profit du service périscolaire de la commune d'Orsay. Le montant à charge de la commune, convenu avec Mme Candy ANDRE est de 38€ TTC/heure. Les ateliers d'initiation danse dans les écoles élémentaires (Centre, Mondétour, Guichet) auront lieu les mardis et vendredis de 15h à 17h pour l'ensemble des enfants inscrits à l'atelier.
19-sept	19-225	Convention de mise à disposition, à titre gracieux, de la piste d'athlétisme, des vestiaires et des allées du stade, au profit du Club Athlétique Orsay section athlétisme pour l'organisation d'un regroupement régional de marche nordique le samedi 05 octobre 2019
19-sept	19-226	Convention de mise à disposition, à titre gracieux, de la piste d'athlétisme, des vestiaires du stade, au profit du Club Athlétique Orsay section athlétisme pour l'organisation d'un challenge départemental école d'athlétisme-poussins les samedis 28 mars et 6 juin 2020
19-sept	19-227	Convention de formation passée avec le Centre de Formation aux métiers de la petite enfance « l'Horizon » 6-10 rue Paul Bert 92240 Malakoff – pour un agent municipal sur le thème « L'accueil des enfants en section multi-âges ». Le montant de la dépense s'élève à 400 € TTC
19-sept	19-228	Contrat d'exposition avec l'artiste Aurélia ZAHEDI – La Rose de Jericho – du 08 novembre au 08 décembre 2019 à la Crypte d'Orsay. Le montant de la dépense s'élève à 4 000 € TTC
19-sept	19-229	Convention de mise à disposition, à titre gracieux, du Gymnase Blondin au profit de l'association Terra Lusa pour une fête des adhérents le samedi 26 octobre 2019
19-sept	19-230	Convention de mise à disposition, à titre de gracieux, du gymnase Blondin, au profit du Club Athlétique Orsay section Tir à l'arc pour l'organisation d'un tournoi le samedi 7 et le dimanche 8 décembre 2019
19-sept	19-231	Adoption du marché n°2019-09 relatif à la maintenance des pompes de relevage et de circulation, attribué à la société SEGEX ENERGIES SAS. Ce marché est constitué de 2 postes : <ul style="list-style-type: none"> - Poste n°1 : 3 336,60 € HT ? SOIT 4 003,92 € TTC annuel - Poste n°2 : prestations sur bons de commande sans montant minimum annuel et avec un montant maximum annuel de 25 000 € HT, soit (30 000 € TTC)
30-sept	19-232	Convention de prestation de service avec la société de production « L'agence PI CONCEPT » au profit du service périscolaire de la commune d'Orsay. Le montant à charge de la commune, convenu avec l'intervenante Mme Jessica MONTESIMOS est de 50€ TTC/heure. Les ateliers d'initiation « Magie » dans les écoles élémentaires (Centre, Mondétour, Guichet) auront lieu les lundis et jeudis de 16h à 17h pour l'ensemble des enfants inscrits à l'atelier.

30-sept	19-233	Convention de formation passée avec le Centre de Formation des Apprentis ACPPAV – Le Technoparc – 14 rue Gustave Eiffel 78306 Poissy Cedex, pour la formation pratique d'une apprentie en vue de l'obtention du CAP Accompagnant éducatif Petite enfance. Le montant de la dépense s'élève 5 983 €
30-sept	19-234	Convention de formation passée avec CARIDE Formation – 12 avenue du Quebec Silic 523 – 91946 Courtaboeuf, pour 4 agents municipaux afin de suivre une formation habilitation électrique de type BS-BE manœuvre initial. Le montant de la dépense s'élève à 433, 34 € TTC
30-sept	19-235	Convention de formation passée avec l'association A.C.C.E.S (Actions Culturelles Contre les Exclusions et les Ségrégation) – 28 rue Godefroy Cavaignac 75001 Paris – pour un agent municipal, sur le thème « Lire à des bébés ». Le montant de la dépense s'élève à 220 € TTC
30-sept	19-236	Convention de formation passée avec Le Club des villes et territoires cyclables – 33 rue du Faubourg Montmartre 75009 Paris – pour un conseiller municipal, afin de suivre le 22 ^{ème} congrès du Club des villes et territoires cyclables. Le montant de la dépense s'élève à 300 € TTC
30-sept	19-237	Convention de formation passée avec le CREPS d'Ile-de-France – 1 rue du Docteur Savoureux 92291 CHATENAY MALABRY – pour un agent municipal, afin de suivre un stage de révision C.A.E.P.M.N.S (Certificat d'aptitude à l'Exercice de la profession du maître-nageur sauveteur). Le montant de la dépense s'élève à 215 € TTC
30-sept	19-238	Convention de formation passée avec Madame Mélissa PETIT – 37 rue Charcot 75013 Paris – afin de faire suivre à l'ensemble des cadres de la collectivité un séminaire sur le thème « Management et prospective ». Le montant de la dépense s'élève à 1 200 € TC
08-oct	19-239	Convention de mise à disposition, à titre gracieux, du gymnase scolaire du Guichet, au profit du Club Athlétique section Escrime pour l'organisation d'un stage
08-oct	19-240	Convention de mise à disposition d'installations sportives au profit du Cours Secondaire d'Orsay. Elle est consentie moyennant le tarif voté en conseil municipal
08-oct	19-241	Adoption d'un avenant au marché n°2019-05 relatif au démantèlement de l'ancienne station-service SHELL, rue Louis Scocard, attribué à la société COLAS. Le montant de l'avenant s'élève à 101 268 € TTC
08-oct	19-242	Convention de formation passée avec ARIS (Association Régionale pour l'Intégration des Sourds) 90 rue Barrault 75013 Paris – pour une dizaine d'agents municipaux sur le thème « Formation en langue des signes française ». Le montant de la dépense s'élève à 2 310 € TTC
08-oct	19-243	Contrat de cession du droit d'exploitation de trois représentations de la conférence-spectacle « Jongle, maths et combinatoire » dans le cadre de la Fête de la science les 10 et 11 octobre 2019, par la compagnie Chant de balles. Le montant de la dépense s'élève à 3 244, 34 € TTC
08-oct	19-244	Convention de mise à disposition payante des vestiaires et des lignes d'eau du bassin extérieur du stade nautique au profit du Club Omnisport des Ulis section Natation pour l'organisation d'un stage de natation les 21, 22 et 25 octobre 2019. Elle est consentie moyennant le paiement du tarif voté en conseil municipal

2019-85- INTERCOMMUNALITE – RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D’EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES – ANNEE 2019

Le Conseil municipal, par 27 voix pour, 6 abstentions (M. Raphaël, Mme Parvez, M. Roche, M. Bernert, M. Redouane, Mme Chandon) :

- **Approuve** le rapport de la Commission Locale d’Evaluation des Transferts de Charges de la Communauté d’agglomération Paris Saclay (CPS) du 12 septembre 2019.

2019-86 – FINANCES – COMPLEMENT DE GARANTIE D’EMPRUNT A LA SOCIETE ESSONNE HABITAT POUR L’ACQUISITION DE 41 LOGEMENTS SOCIAUX SIS 95 RUE DE PARIS

Le Conseil municipal, à l’unanimité :

- **Accorde** sa garantie d’emprunt à hauteur de 100 % pour le remboursement d’un prêt d’un montant total de 415 000 € souscrit par l’emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 95095, constitué de 1 ligne du prêt.
- **Précise** que ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.
- **Précise** que la garantie est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu’au complet remboursement de celui-ci et porte sur l’ensemble des sommes contractuellement dues par l’emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d’exigibilité. Sur notification de l’impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s’engage dans les meilleurs délais à se substituer à l’emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.
- **Précise** que le Conseil s’engage pendant toute la durée du prêt à libérer en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

2019-87 – FINANCES – DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET COMMUNE

Le Conseil municipal, par 26 voix pour, 7 abstentions (M. Raphaël, Mme Parvez, M. Roche, M. Bernert, M. Redouane, Mme Chandon, Mme Danhiez) :

- **Approuve** la décision modificative n°1 du budget Commune 2019, telle qu’elle est jointe en annexe.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT		FONCTIONNEMENT	
		Dépenses	Recettes
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	47 331.00	47 331.00
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE DE FONCTIONNEMENT REPORTE		
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (R.A.R + Résultat + Crédits votés)		47 331.00	47 331.00

INVESTISSEMENT		INVESTISSEMENT	
		Dépenses	Recettes
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	7 500.00	7 500.00
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (R.A.R + Résultat + Crédits votés)		7 500.00	7 500.00

TOTAL		
TOTAL DU BUDGET	54 831.00	54 831.00

2019-88– FINANCES – SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES A PROJETS – ATTRIBUTION ET AVANCES POUR LES COOPERATIVES SCOLAIRES – CLASSES DE DECOUVERTES

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Vote** les subventions correspondant au versement des acomptes, au titre de l'année 2019, aux associations suivantes :
 - Coopérative scolaire de l'école maternelle du Guichet pour un montant de 3775 € ;
 - Coopérative scolaire de l'école élémentaire du Guichet pour un montant de 7392 €.
- **Précise** que ces crédits, soit 11 167 euros, sont inscrits au budget primitif 2019.

- **Décide** de verser une avance correspondant à 60% du coût prévisionnel du prix des classes de découvertes 2019-2020, dans l'attente de l'attribution des subventions aux associations, au titre du budget 2020 :
 - Coopérative scolaire de l'école maternelle du Guichet pour un montant de 7549 € ;
 - Coopérative scolaire de l'école élémentaire du Guichet pour un montant de 14 784 €.
- **Précise** que le solde sera ajusté au regard du nombre de départs effectifs et fera l'objet d'une délibération spécifique d'attribution avant la fin de l'année scolaire 2019/2020.

2019-89 – FINANCES – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PARIS-SACLAY (CPS) DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE D'UN RESEAU DE TRANSPORTS DE DONNEES A TRAVERS LA VILLE ET DU DEPLOIEMENT DE CAMERAS DE VIDEOPROTECTION

Le Conseil municipal, par 24 voix pour, 2 contre (Mme Digard, Mme Thomas-Collombier), 7 abstentions (M. Halphen, M. Bertiaux, Mme Viala, M. Missenard, Mme Ramos, M. Chazan, Mme Delafaix) :

- Sollicite la Communauté d'agglomération Paris-Saclay au titre du soutien à l'investissement communal.
- Autorise le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à cette démarche.

2019-90 – PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil municipal, par 27 voix pour, 6 abstentions (M. Raphaël, Mme Parvez, M. Roche, M. Bernert, M. Redouane, Mme Chandon) :

- **Adopte** les modifications du tableau des emplois suivantes :

Pour la filière administrative :

Cadre d'emplois : adjoints administratifs

Grade : adjoint administratif - ancien effectif : 12
- nouvel effectif : 11

Pour la filière technique :

Cadre d'emplois : ingénieur

Grade : ingénieur - ancien effectif : 2
- nouvel effectif : 1

Cadre d'emplois : technicien

Grade : technicien principal de 2^{ème} classe - ancien effectif : 5
- nouvel effectif : 3

Cadre d'emplois : agents de maîtrise

Grade : agent de maîtrise - ancien effectif : 10
- nouvel effectif : 11

Cadre d'emplois : adjoints techniques

Grade : adjoints techniques principal de 1^{ère} classe - ancien effectif : 9
- nouvel effectif : 7

Grade : adjoints techniques principal de 2^{ème} classe - ancien effectif : 26
- nouvel effectif : 25

Pour la filière sociale :

Cadre d'emplois : éducateurs de jeunes enfants

Grade : éducateurs de jeunes enfants de 1^{ère} classe - ancien effectif : 5
- nouvel effectif : 4

Grade : éducateurs de jeunes enfants de 2^{nde} classe - ancien effectif : 5
- nouvel effectif : 6

Cadre d'emplois : agents sociaux

Grade : agent social - ancien effectif : 8
- nouvel effectif : 7

Cadre d'emplois : ATSEM

Grade : ATSEM principal 2^{ème} classe - ancien effectif : 12
- nouvel effectif : 11

Cadre d'emplois : techniciens paramédicaux

Grade : technicien paramédical classe normale - ancien effectif : 1
- nouvel effectif : 0

Cadre d'emplois : auxiliaires de puériculture

Grade : auxiliaires de puériculture principal 2^{ème} classe - ancien effectif : 37
- nouvel effectif : 36

Pour la filière sportive :

Cadre d'emplois : éducateurs des APS

Grade : éducateurs des APS à 20,5/35^{ème} - ancien effectif : 1
- nouvel effectif : 0

Grade : éducateurs des APS à temps complet - ancien effectif : 7
- nouvel effectif : 8

Pour la filière animation :

Cadre d'emplois : animateurs

Grade : animateur (périscolaire) à 8/35^{ème} - ancien effectif : 5
- nouvel effectif : 6

Grade : adjoint d'animation à 24,5/35^{ème} - ancien effectif : 5
- nouvel effectif : 4

Grade : adjoint d'animation à 26,5/35^{ème} - ancien effectif : 6
- nouvel effectif : 7

Grade : adjoint d'animation à temps complet - ancien effectif : 14
- nouvel effectif : 12

Pour la filière police :

Cadre d'emplois : agents de police municipale

Grade : brigadier-chef principal - ancien effectif : 3
- nouvel effectif : 4

- **Autorise** Monsieur le Maire à procéder aux déclarations de vacance de poste et prendre les dispositions relatives aux recrutements.
- **Prévoit** que les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 012.

2019-91 – PERSONNEL COMMUNAL – CONVENTION RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION D'UN·E ASSISTANT·E SOCIAL·E DU CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION (CIG) DE LA GRANDE COURONNE AU BENEFICE DU PERSONNEL COMMUNAL

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention avec le Centre Interdépartemental de Gestion relative à la mise à disposition d'un.e assistant.e social.e.
- **Prévoit** que les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 012.

2019-92 – ENFANCE, FAMILLES ET SOLIDARITES – MODIFICATION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DU RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** le présent règlement de fonctionnement du relais assistantes maternelles.
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer le présent règlement de fonctionnement du RAM et tous les documents y afférents.
- **Dit** que ces dispositions sont applicables à compter du 1^{er} janvier 2020.

2019-93 – ANIMATION DE LA CITE – CONVENTION D'OBJECTIFS QUADRIENNALE – ASSOCIATION SPORTS ET LOISIRS D'ORSAY

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** la convention d'objectifs quadriennale conclue entre la commune et l'Association Sports et Loisirs d'Orsay pour les années 2020, 2021, 2022, 2023.
- **Autorise** le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

2019-94 – ANIMATION DE LA CITE – CONVENTION D'OBJECTIFS QUADRIENNALE – MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE JACQUES TATI (MJC TATI)

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** la convention d'objectifs quadriennale conclue entre la commune et la MJC Jacques Tati pour les années 2020, 2021, 2022 et 2023.
- **Autorise** le Maire ou son représentant, à signer ladite convention.

2019-95 – RELATIONS INTERNATIONALES – MANDAT SPECIAL POUR UNE MISSION A KEMPEN (ALLEMAGNE)

Le Conseil municipal d'Orsay, par 32 voix pour, 1 NPPV (Mme Delamoye) :

- **Autorise** par mandat spécial le voyage à Kempfen (Allemagne) de Mme Elisabeth Delamoye du 02 et 03 novembre 2019.
- **Autorise** le remboursement des frais engagés pour l'exécution du mandat spécial.
- **Précise** que les sommes nécessaires à la prise en charge des frais liés au présent mandat spécial sont inscrites au chapitre 65 du budget 2019.

2019-96 – AMENAGEMENT DURABLE ET URBANISME – REMISE EN PROPRIETE D'OUVRAGES D'INFRASTRUCTURES – PREMIERE PHASE – ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ DE MOULON

Le Conseil municipal, par 31 voix pour, 2 abstentions (M. Redouane, Mme Chandon) :

- **Approuve** le principe de l'acquisition par la commune d'Orsay à l'euro symbolique des emprises foncières des ouvrages d'infrastructures relatifs à la première phase de réalisation de la ZAC de Moulon, tels que figurant en vert sur le plan annexé à la présente délibération et dont la liste des parcelles figure dans le tableau annexé à la présente délibération, conformément au programme des équipements publics modifiés.
- **Dit** que cette acquisition interviendra à la suite de la signature du procès-verbal de remise d'ouvrages constatant la levée des réserves, actant la reprise en gestion par la Communauté Paris-Saclay et la prise de possession par la commune d'Orsay.
- **Autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le procès-verbal de remise d'ouvrages constatant la levée des réserves, actant la reprise en gestion par la Communauté Paris-Saclay et la prise de possession par la commune d'Orsay et l'acte de transfert de propriété correspondant, ainsi que toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

POINT D'INFORMATIONS DE MONSIEUR LE MAIRE SUR L'AMENAGEMENT DE CORBEVILLE

La séance est levée à 22 heures 50.

Orsay, le 18 NOV 2019


David ROS
Maire d'Orsay
Conseiller départemental de l'Essonne

Certifié exécutoire, compte tenu
de la publication le : 19 NOV 2019